

### Prochaine assemblée

La date du 24 juin est proposée en première convocation et exceptionnellement pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, la date du 8 juillet est retenue en seconde convocation ; les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

### Délai pour les veufs et veuves d'agents Banque d'adhérer au groupe 2

Pour éviter les soucis juridiques, un délai pour répondre positivement est fixé à 30 jours après la connaissance par la SPM du décès de l'adhérent.

### Accès aux documents mutualistes

Indiquer qu'ils sont accessibles sur le site ne nous obligera plus à les envoyer par courrier.

### Tarifs frais de recouvrement et frais de recherche

Pour les adhérents de mauvaise foi, pouvoir aller jusqu'à 15 euros sera dissuasif pour les mauvais payeurs (ou étourdis).

Nous avons de plus en plus des demandes de justificatifs de paiement émanant de bénéficiaires ne suivant pas leur dossier. Pouvoir introduire un forfait de recherche permettra d'éviter que les adhérents payent pour des bénéficiaires négligents.

### Niveau des cotisations et indemnités

Deux études actuarielles ont été réalisées fin 2019 et début 2020 (se trouvent sur le site de la SPM à la rubrique administrateurs). La première a été faite sur la même grille de cotisations et la seconde sur un aménagement tenant en compte l'âge des adhérents pour la fixation des cotisations.

La première étude est arrivée à un tarif d'équilibre sur 5 ans avec un déficit de 50 000 euros par an de 97.79 euros et sur 10 ans de 105.39 euros. Le nouveau tarif s'appliquant dès 2021.

La seconde étude conduisait à une nouvelle grille ne s'appliquant qu'en 2022.

Ces deux études estimaient le nombre de décès en 2021 et 2022 autour de 375 décès. Malheureusement, la pandémie actuelle a fait monter les décès à 431 en 2021.

Trois propositions de montant pour la cotisation de base sont proposées. Si le principe d'introduire les tranches d'âge dans la future grille de cotisations pour 2023 est retenue, il semble politiquement plus stratégique de ne pas augmenter les cotisations en 2022. Si ce n'est pas le cas, le plus raisonnable serait de faire passer la cotisation de base de 94 à 98 euros.

ANNEXE

Scénario 3 équilibre 2025 (-50 k € par an)

Cotisation	2020	2021
cotisation 1	90,00 €	<b>97,79 €</b>
cotisation 2	6,00 €	<b>6,52 €</b>
cotisation 3	12,00 €	<b>13,04 €</b>
cotisation 4	108,00 €	<b>117,35 €</b>
cotisation 5	150,00 €	<b>162,98 €</b>
cotisation 6	120,00 €	<b>130,38 €</b>
cotisation 7	180,00 €	<b>195,58 €</b>

Scénario 9 équilibre 2030 (-50 k € par an)

Cotisation	2020	2021
cotisation 1	90,00 €	105,39 €
cotisation 2	6,00 €	7,03 €
cotisation 3	12,00 €	14,05 €
cotisation 4	108,00 €	126,47 €
cotisation 5	150,00 €	175,65 €
cotisation 6	120,00 €	140,52 €
cotisation 7	180,00 €	210,78 €

Nouvelle étude

	Adhésion avant 50 ans 2019	Adhésion avant 50 ans 2020	Adhésion avant 50 ans 2022 et après	Adhésion après 50 ans
Moins de 30 ans	6 €	6 €	10 €	
30-39 ans	6 €	6 €	20 €	
40-49 ans	88 €	90 €	90 €	
50-59 ans	88 €	90 €	96 €	150 €
60-69 ans	88 €	90 €	102 €	150 €
70-79 ans	88 €	90 €	108 €	150 €
80 ans et plus	88 €	90 €	116 €	150 €

Indices de cotisation : 900, 920, 940, 960

	Adhésion avant 50 ans 2019	Adhésion avant 50 ans 2020	Adhésion avant 50 ans 2022 et après	Adhésion après 50 ans
Moins de 30 ans	12 €	12 €	12 €	
30-39 ans	12 €	12 €	24 €	
40-49 ans	106 €	108 €	108 €	
50-59 ans	106 €	108 €	114 €	180 €
60-69 ans	106 €	108 €	120 €	180 €
70-79 ans	106 €	108 €	126 €	180 €
80 ans et plus	106 €	108 €	134 €	180 €